

alsaceprospection@wanadoo.fr

De : <ec.europa.eu>
Date : jeudi 18 février 2021 09:59
À : <alsaceprospection@wanadoo.fr>
Cc : <ec.europa.eu>
Objet : RE: plainte

Cher M. Steyer,

Le dépôt éventuelle d'une plainte auprès de la Commission européenne dépend entièrement de votre choix. Vous comprendrez sans doute que je ne suis pas en position de vous dire à l'avance que votre plainte sera fondée et poursuivie. La poursuite d'une plainte par une procédure d'infraction est une décision prise par les commissaires et pas par les services de la Commission.

Il convient de rappeler que, même si la réglementation nationale en cause n'a ni pour objet ni pour effet de traiter moins favorablement des produits en provenance d'autres États membres, la restriction à l'utilisation d'un produit qu'elle impose sur le territoire d'un État membre peut, en fonction de sa portée, avoir une influence considérable sur le comportement des consommateurs, lequel peut, à son tour, affecter l'accès de ce produit au marché de cet État membre. En effet, les consommateurs, sachant que l'utilisation autorisée par une telle réglementation est très limitée, ne pourront avoir qu'un intérêt réduit à acheter le produit en cause. Dès lors, une plainte relative à la restriction à l'utilisation d'un produit devrait démontrer cette influence considérable sur le comportement des consommateurs.

Lorsque la plainte démontre cette influence considérable sur le comportement des consommateurs, la Commission évaluera si la réglementation est justifiée au titre de l'article 36 TFUE ou des exigences impératives d'intérêt général. En outre, dans l'un et l'autre cas, la Commission examinera si la disposition nationale est propre à garantir la réalisation de l'objectif poursuivi et ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour qu'il soit atteint.

Bien cordialement,



European Commission
DG for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Head of Unit B/1 – Free Movement of Goods
B-1049 Brussels/Belgium
+32 2 296 64 41

Follow us on

Facebook: [EU Growth](#)
Twitter: [@EU Growth](#)
Our Websites: ec.europa.eu/growth

From: alsaceprospection@wanadoo.fr <alsaceprospection@wanadoo.fr>